



## Future naissance de ma fille!!!

Par **djess14**, le **09/06/2009** à **15:15**

Bonjour,

je voudrais savoir qu'elle sont mes droit sur mon future enfant!!!

je vais faire une reconnaissance anticipé seule car je souhaite que le père n'est aucun droit sur l'enfant!!!

car celui ma trompé,quitté et me laisse vivre seule ma 1er grossesse!!  
mais veut seulement le reconnaitre a la naissance.

j'ai tous les achats de mon future bébé a ma charge ( chambre, vêtement ect...)  
il m'aide pas du tous!! j'ai du me trouvé un nouvel appartement et j'ai peu prendre avec mon salaire que F2 sachant que je vivais dans un F3 au part avant!!!

je veux juste savoir si je peux avoir des droit exclusif sur mon bébé!!!!

merci d'avance a vous pour vos réponses!!

Par **jeetendra**, le **09/06/2009** à **18:27**

bonsoir, ce que vous souhaitez est [fluo]impossible[/fluo], avoir des droits exclusifs sur votre enfant à venir alors qu'il a un père biologique qui certainement pourra le reconnaitre et en contrepartie du versement d'une pension alimentaire, bénéficier d'un droit de visite, d'hébergement...

Vous etes en colère et c'est légitime, il ne vous aide pas, ne prend pas ses responsabilités de

père, cela malheureusement il n'y a que le dialogue, le temps qui puisse éventuellement régler ce genre de différent, courage à vous, cordialement